

14 décembre 2017

Extrait des décisions et des informations issues du Conseil Municipal

Commission Patrimoine

Cimetière

Reprise des concessions présentant un état d'abandon avéré :

Afin d'assurer la bonne gestion du cimetière communal, il convient d'engager une procédure de reprise des nombreuses concessions qui actuellement, présentent un état d'abandon avéré.

Afin de sécuriser juridiquement le déroulement de cette procédure complexe, il paraît judicieux de prendre toutes les garanties et de se faire accompagner par un partenaire qui maîtrise toutes les nombreuses opérations dans le respect de la réglementation existante et qui a déjà mis en pratique ce dispositif dans plusieurs collectivités.

Aussi, le Conseil Municipal décide de mettre en place une convention de partenariat entre la commune et Monsieur René DELASPRE, ancien Directeur de l'Administration générale des Collectivités Territoriales, actuellement juriste indépendant.

La mission du consultant comprendra notamment la rédaction du calendrier des opérations de 2018 à fin 2021, la rédaction de tout document administratif nécessaire à la procédure, les conseils pour établir un tableau de bord de la future gestion du cimetière, l'aide à la rédaction du règlement intérieur du cimetière etc....

Ce partenariat, établi pour une période de huit mois, nécessitera la budgétisation en 2018, d'un crédit de deux mille euros représentant le dédommagement forfaitaire de la mission confiée à ce consultant qui se propose d'accompagner la commune dans sa démarche du 1er avril au 30 novembre 2018.

Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pendant la durée du mandat pour procéder à la reprise de concessions funéraires en état d'abandon dans le cimetière de la commune et décide qu'en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives à cette procédure de reprise faisant l'objet de la présente délégation d'attribution seront signées par Monsieur Raymond REGERAT, Adjoint au Maire.

Jardin du souvenir :

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de création d'un Jardin du Souvenir ; espace de dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation.

Les familles ayant recueilli les cendres de leurs proches pourront ainsi les disperser dans cet endroit spécialement dédié.

Commission Finances

Mise en place d'un nouveau régime indemnitaire pour les filières administrative et culturelle

Un nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), a été introduit pour la fonction publique d'Etat par le décret du 20 mai 2014. La mise en place de ce nouveau régime indemnitaire a notamment pour objectif d'harmoniser et de simplifier l'architecture indemnitaire.

A compter des arrêtés ministériels pour les corps de référence de l'Etat, la transposition du RIFSEEP dans la Fonction Publique Territoriale doit se faire dans un délai raisonnable, l'autorité territoriale devant prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

Le Conseil Municipal décide donc de refondre le régime indemnitaire des agents de la Commune de CHAPPES en instaurant le RIFSEEP.

Toutefois, en l'absence de parution de la totalité des arrêtés ministériels pour les corps de référence de l'Etat des filières techniques, il est décidé, dans un premier temps, d'appliquer le nouveau régime indemnitaire uniquement aux agents relevant de la filière administrative et de la filière culturelle et d'étendre celui-ci à la filière technique au fur et à mesure de la parution des textes de référence.

Présents

Mme GRAVIER,
Mme PELLETIER,
Mme SIMONNOT,
Mme VALLENET,
Mme VANNAIRE,
M. BOILON,
M. CHAPEYRON,
M. GAUTHIER,
M. GODARD,
M. MARTIN,
M. PARRAUD,
M. POTHIER,
M. REGERAT.

Absents excusés :

Mme DOS SANTOS,
Mme GAGO,
Mme GUY,
Mme METENIER,
M. LIVEBARDON,
M. MAINAND.

Demande de subvention au titre du FIC (Fonds d'Intervention Communal) 2018 du Conseil Départemental

Un projet de réfection des chapelles Sud et Nord de l'Eglise a été étudié. L'estimation des travaux ainsi que des honoraires de maîtrise d'œuvre s'établit à 104 740.33 € HT.

Une subvention au titre du FIC 2018, peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental, au taux de 19.25% du montant des dépenses HT engagées, soit 20 162.51 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à déposer la demande d'aide pour la réalisation de ce projet.

Commission Education et Culture

Réorganisation des services périscolaires

Le Conseil Municipal, constatant l'impossibilité de recruter désormais des agents en contrats aidés (contrats financés en partie par l'Etat), décide de réorganiser les services périscolaires. Cette réorganisation impliquera le recrutement, dès 2018, de deux contrats à durée déterminée à temps non complet.

Commission Urbanisme et Cadre de Vie

Vidéoprotection

Le Conseil Municipal prend connaissance du diagnostic de vidéoprotection établi par la Gendarmerie pour le territoire communal. Une réflexion devra être engagée concernant la suite à donner à ce rapport.

Informations

Commission Social et Communication

Rappel : distribution des comptes rendus de réunions : en 2018, les compte rendus ne seront plus distribués dans les boîtes aux lettres. Ils seront affichés dans les panneaux prévus à cet effet à la mairie et à l'école. Les documents seront également disponibles en mairie auprès du secrétariat et en version numérique sur le site internet de la mairie. Cette décision intervient dans le but de diminuer la charge de travail qu'impliquait cette distribution ; cela permettra également de diminuer sensiblement la quantité de papier consommé annuellement. Les personnes souhaitant obtenir régulièrement ce document par voie électronique, peuvent en faire la demande au Secrétariat ou en adressant un email à l'adresse spécifique créée à cette occasion : mairie.chappesinfoconseil@orange.fr.

CCAS

Cette année pour les aînés qui ont fait le choix de prendre le colis, la remise se fera le dimanche 07 janvier de 10 h 00 à 12 h 00 à l'espace culturel.

Commission Fêtes et Cérémonies

Vœux de la Municipalité : Cette manifestation à laquelle toute la population est cordialement invitée, aura lieu le vendredi 05 Janvier 2018 à 19H00 à la Salle des Fêtes.

**Le Maire,
Les Adjoints,
Les Conseillers Municipaux
Le personnel Communal,
Vous souhaitent tous leurs meilleurs
vœux de bonheur et de santé pour l'année 2018**

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 25/01/2018 A 19 h 00
Nous vous invitons à suivre notre actualité sur :
www.facebook.com/mairiechappes